

consommation. Il devrait entre autres favoriser la recherche et la création de produits pouvant être utilisés par tous; sensibiliser les détaillants à l'importance d'établir des stratégies de commercialisation et des programmes de formation qui tiennent compte des besoins des usagers. Les entreprises qui s'inspirent des normes établies de concert avec les handicapés et les personnes âgées pour concevoir, créer ou commercialiser des produits accessibles à tous devraient pouvoir utiliser un symbole permettant d'identifier ces produits et services. Pour souligner leurs efforts exceptionnels, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie devrait, dans le cadre de son programme de subventions, soutenir les efforts des associations de gens d'affaires. Il devrait donner l'exemple en prévoyant, dès 1994, des subventions pour les gens d'affaires qui créent des produits conçus pour être utilisés par tous. (page 25)

RECOMMANDATION 11

Le gouvernement fédéral devrait, en priorité et de concert avec les associations de gens d'affaires, de personnes âgées et d'handicapés, entreprendre un examen immédiat des lois, des directives et des règlements existants qui facilitent l'accès aux produits et services de consommation aux handicapés. Cet examen devrait commencer par le Code national du bâtiment. Le rapport devrait être rendu public au plus tard le 1^{er} décembre 1994 et englober des recommandations prévoyant l'adoption de normes nationales qui peuvent être appliquées dans toutes les instances du Canada. (page 25)

RECOMMANDATION 12

Un comité de planification interministériel devrait, dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées, organiser une série de rencontres à l'échelle locale, provinciale et nationale, qui réuniraient des représentants d'entreprises, d'associations d'employés, de syndicats et d'organisations de personnes handicapées, dans le but précis de cerner les domaines où des mesures de collaboration s'imposent en vue d'assurer l'intégration économique des handicapés. Ces rencontres devraient mettre l'accent sur les entreprises locales qui remportent du succès et qui peuvent servir de modèle à d'autres collectivités au Canada. (pages 30-31)

RECOMMANDATION 13

Afin d'éliminer les cas de double emploi et de chevauchement qui existent dans les politiques, les lois et les programmes qui s'adressent aux handicapés au Canada, le gouvernement fédéral devrait inscrire la situation des handicapés à l'ordre du jour de la prochaine conférence des premiers ministres, qui traitera des questions économiques et sociales. Le gouvernement fédéral devrait également encourager les provinces à se joindre à un groupe de travail formé de représentants gouvernementaux, du milieu des affaires, d'associations syndicales et de personnes handicapées, qui entreprendra un examen approfondi des obstacles auxquels se heurtent les handicapés sur le plan économique et social et sur celui de l'éducation, obstacles qui entravent leur intégration. Ce groupe de travail aura pour mandat, entre autres, d'examiner la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées, et de trouver des moyens d'instituer un financement individualisé pour toutes les personnes handicapées. (page 34)